

Procès verbal de la séance du Conseil municipal
en date du vendredi 28 mai à 20H30

Convocation le 20 mai 2010.

Le VENDREDI 28 MAI 2010 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Paul DUPONT, Maire.

Étaient présent(e)s : Mrs Jean-Paul DUPONT, Jean-Marcel BERNET, Frédérique PLU, Daniel SENCE, Pierre COTTIN, Marie-José AUGEREAU, Mireille JUBAULT et Laurent FONTAINE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes Sandrine SIMARD, Claudine GOUDARD, Corinne CRATER et Mrs Philippe BROCHARD, Bernard DREUX, Jean-Marc PROUST.

Absente : Mme Martine QUERNEC.

Secrétaire de séance : Mr Frédérique PLU.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 09 avril dernier, les Membres présents ont signé le registre.

ORDRE DU JOUR :

TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET DU CIMETIÈRE : ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 mai 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le marché public concernant les travaux d'agrandissement de la mairie et du cimetière comprenant 8 lots pour un montant total de 209.326,78 € HT soit :

Lot 1 : Démolitions - Maçonnerie

Entreprise : Études et Réalisations - 28200 Châteaudun

Montant du marché : 126 000,00 € H.T.

Lot 2 : Couverture - Étanchéité - Bardage

Entreprise : SARL MDV - 45240 La Ferté Saint Aubin

Montant du marché : 14 200,00 € H.T.

Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures

Entreprise : Brachet Frères - 28200 Moléans

Montant du marché : 28 067,30 € H.T.

Lot 4 : Doublage - Cloisons - Faux Plafonds

Entreprise : Eurl THIERRY Christophe - 28220 Cloyes sur le Loir

Montant du marché : 7 674,37 € H.T.

Lot 5 : Carrelage - Faïence

Entreprise : Eurl LEDOUX carrelage - 28360 Dammarie
Montant du marché : 9 455,00 € H.T.

Lot 6 : Peinture
Entreprise : Jérôme JALLOIS - 28200 Châteaudun
Montant du marché : 3 797,33 € H.T.

Lot 7 : Électricité
Entreprise : JC Branlard - 28220 La Ferté Villeneuve
Montant du marché : 10 832,78 € H.T.

Lot 8 : Chauffage gaz - VMC
Entreprise : HRP Le Bien Être - 28190 Fontaine La Guyon
Montant du marché : 9 300,00 € H.T.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget M14 article 2313.

CONVENTION PARTICULIÈRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'ENTRETIEN CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JULES FERRY

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer avec le Conseil général et la Communauté de communes la convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien concernant les travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry.

ACTE ADMINISTRATIF

Sur la base du procès-verbal de délimitation réalisé le 11 avril 1985 pour la parcelle A 321 et consécutivement à un défaut de publication de l'acte de bornage, la dite parcelle est donc restée propriété de la Commune.

Le Conseil municipal autorise Mr le Maire et son premier adjoint à signer un acte administratif qui permettra de restituer, pour l'euro symbolique, la parcelle à son véritable propriétaire après l'accomplissement des formalités administratives préalables.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, pour faire suite à sa demande en tant que Président du Syndicat des Eaux, il a reçu de Monsieur le Préfet, un arrêté l'autorisant à distribuer, à titre dérogatoire et sans restriction d'usage aux abonnés, une eau présentant une teneur globale en atrazine supérieure à 0,1 µg/l sans excéder 0,4 µg/l. La réception de cet arrêté permet donc au Conseil municipal de maintenir les zones 1AU dans le projet de révision du PLU. Mr le Maire précise que le projet de PLU sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Diagnostic des établissements recevant du public (ERP)

Mr le Maire explique :

Le 17 mai 2006, a été mis en place le décret relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des bâtiments d'habitation. Il met en œuvre le principe d'accessibilité généralisée posé par la loi du 11 février 2005. Il doit permettre à toutes les personnes, quelque soit leur handicap, d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Dans ce contexte, les exploitants des ERP existants doivent faire réaliser, avant le 1er janvier

2011, un diagnostic d'accessibilité avant d'effectuer les travaux visant à rendre leurs établissements accessibles à tous (date limite de réalisation des travaux : le 01/01/2015). Une petite précision : seuls les ERP des catégories 1 à 4 sont concernés par l'obligation de diagnostic. Ceux de la 5ème catégorie, notamment les petits commerces, n'y sont pas soumis réglementairement. Mais ils ont intérêt à le pratiquer puisqu'ils devront également être accessibles à tous en 2015.

Mr le Maire explique aux conseillers présents que, pour l'instant, la Communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises gère ce dossier afin de procéder à un groupement de commandes au bénéfice des 12 communes membres de la communauté.

Motion adoptée, à l'unanimité, par le Conseil municipal :

Ayant constaté, à Marboué sur la zone d'activités intercommunale de la région dunoise, le stationnement d'un nombre très important de caravanes de gens du voyage pendant une dizaine de jours à la mi-mai 2010,

Considérant que ce type de stationnement sauvage se répète depuis des années,

Considérant que la présence des caravanes impacte négativement l'image et la réputation de la dite zone d'activités,

Considérant les gênes occasionnées aux entreprises déjà présentes sur la zone et les dommages causés aux équipements publics,

Considérant que sur le territoire communal de Donnemain Saint Mamès, un champ cultivé et des chemins ruraux ont été souillés par des excréments,

Le Conseil municipal dénonce l'immobilisme du Président de Syndicat de la zone d'activités et Maire de Marboué, et lui demande de bien vouloir présenter au Conseil syndical un programme de travaux visant à empêcher l'installation des gens du voyage sur les terrains de la zone d'activités intercommunale.

TOUR DE TAPIS :

- *Monsieur Sence* s'interroge sur la date de fin des travaux de paysagement le long de la RD 145-2. Mr le Maire lui répond que l'entreprise est quelque peu débordée et que le responsable des travaux, lui affirme, chaque semaine, qu'il va intervenir la semaine prochaine. *Mr Sence* signale également que la pelouse dans le nouveau lotissement n'est pas très belle. Mr le Maire lui répond que le déficit pluviométrique ne facilite pas les choses. *Mr Sence* dit qu'il s'est rendu sur le site de construction de la nouvelle station d'épuration et que, d'après lui, les travaux n'avancent pas très vite. Mr le Maire lui précise que les travaux avancent au rythme prévu par le calendrier prévisionnel du CCTP, et que, en ce moment, les travaux de mise en œuvre des couches de substrats sont réalisés manuellement et sont donc forcément lents. *Mr Sence* demande à Mr le Maire s'il a prévu d'organiser une inauguration de la nouvelle station d'épuration. Mr le Maire lui répond que, bien évidemment, et que cette cérémonie aura lieu fin septembre.

- *Madame Jubault* interroge Mr le Maire suite à la demande de Mr et Mme Martin concernant la réparation du candélabre détérioré par un accident de circulation rue de l'Avenir. Mr le Maire lui précise que l'expert de l'assurance est passé sur site, que ce dernier a donné son accord pour le changement du candélabre, que les travaux ont été commandés et devraient être réalisés prochainement.

Séance levée à 21H55.